

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait : 06/07/2022

Séance du 5 juillet 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Pierre GRANATA

Délibération :
N° DEL 2022 065

OBJET :
FUSION DES ÉCOLES : ÉLÉMENTAIRE
C. PERRAULT ET MATERNELLE V.
HUGO ET CRÉATION DU GROUPE
SCOLAIRE ALICE ESCOFFIER

Étaient absents

M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Marc DERDERIAN

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Didier DELDON (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la circulaire N°2003-104 DU 03-07-2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré,

Contenu :

L'éducation est un axe prioritaire du mandat Municipal orientant, entre autres, ses actions vers le développement de projets innovants en matière d'accompagnement à la scolarité : accompagnement des projets d'écoles, amélioration des bâtiments, développement des accueils périscolaires...

Proposé par l'Inspection Académique, le projet de fusion entre les deux écoles V. Hugo (maternelle) et C. Perrault (élémentaire), vise à améliorer la qualité d'accueil des enfants de 3 à 11 ans sur le quartier du centre ville.

Il est le résultat d'une concertation entre les services de l'état (Éducation Nationale), la commune de Rive de Gier, la communauté éducative et les parents d'élèves.

Actuellement, l'école maternelle est composée de 6 classes pour 120 enfants et l'école élémentaire de 10 classes pour 228 élèves.

Cette fusion administrative se traduira, à la rentrée 2022-2023, par un poste de direction unique avec une décharge à temps complet.

Les avantages pointés :

- développement du lien pédagogique entre les deux écoles,
- interlocuteur unique en Direction sur les deux écoles,
- décharge complète du directeur,
- mise en place d'un conseil d'école unique de la petite section au CM2.

Les impacts soulevés :

- pas de fusion physique des deux sites possible à ce jour,
- annulation du critère de dérogation, pour ce quartier, lors du passage de la Grande section au CP. La continuité pédagogique sera assurée de manière automatique par la création du groupe scolaire.

Un vote a eu lieu pour renommer le groupe scolaire issu de la fusion des deux écoles. Trois propositions ont été soumises au vote des parents d'élèves, des élèves et de la communauté éducative : Alice Escoffier, Gisèle Halimi et Lucie Aubrac.

A l'issue du vote, le nom d'Alice Escoffier, institutrice à l'école Burdeau (rebaptisée Charles Perrault) à Rive-de Gier et résistante active pendant la seconde guerre mondiale, a remporté le plus grand nombre de suffrages.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fusion administrative des écoles maternelle V. Hugo et élémentaire C. Perrault, dès la rentrée de septembre 2022, et la création du groupe scolaire Alice Escoffier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,
pour copie conforme,

Le Maire,
Vice-président de Saint-Étienne Métropole
Vincent BONY